

Intitulé de l'UE	Droit social I
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Fabian GILLARD	50	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Sécurité sociale y compris droit des CPAS	50h	Fabian GILLARD

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Sécurité sociale y compris droit des CPAS : 25h de théorie, 25h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Sécurité sociale y compris droit des CPAS : Français

Connaissances et compétences préalables
Bonne connaissance des principales branches de la sécurité sociale et du droit des CPAS.

Objectifs par rapport aux acquis d'apprentissage programme (AAP)
Cette UE contribue au développement de la/des compétence(s) suivante(s)
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique • S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

Acquis d'apprentissage de l'UE:
Développer une connaissance approfondie des différentes branches constitutives de régimes contributifs de sécurité sociale ; et ce dans le cadre d'un cours magistral.
Développer une opinion personnelle et critique sur certaines questions particulières de droit social ; et ce dans le cadre de travaux de présentation réalisés par groupe, devant l'auditoire.

Contenu de l'AA Sécurité sociale y compris droit des CPAS

Le cours portera, pour une partie, sur l'étude approfondie de certaines branches relevant des régimes contributifs de sécurité sociale:

- les allocations familiales ;
- le chômage ;
- les pensions.

En complément, le cours portera, via des exposés réalisés par des étudiants, sur l'analyse de certaines questions spécifiques de droit sociale:

- droit de grève ;
- service minimum garanti ;
- discrimination à l'embauche ;
- bien-être au travail ;
- intégration des personnes porteuses de handicap dans le monde professionnel;
- concertation sociale ;
- licenciement collectif;
- représentation syndicale et protection des représentants syndicaux ;
- contenu et portée de l'article 23 de la Constitution ;
- dumping social.

Législation CPAS (Centre d'action sociale)

- Fonctionnement organique -rôle des organes décisionnels Loi du 8 juillet 1976
- Enquête sociale -principes Droits et Obligations
- Le RIS (revenu d'intégration sociale) et la loi du 26 mai 2002
- L'aide sociale -ses différentes formes et les législations applicables

Législation CPAS (Centre d'action sociale)

- Fonctionnement organique -rôle des organes décisionnels Loi du 8 juillet 1976
- Enquête sociale -principes Droits et Obligations
- Le RIS (revenu d'intégration sociale) et la loi du 26 mai 2002
- L'aide sociale -ses différentes formes et les législations applicables

Méthodes d'enseignement

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : cours magistral, travaux de groupes

Supports

Évaluations et pondérations	
Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>L'évaluation est pluriforme et se réalise de la manière suivante.</p> <p>a. Pour chaque thème abordé, un groupe d'étudiants est chargé de réaliser une recherche, de réaliser une synthèse écrite (reprenant les principaux principes juridiques et les principales difficultés de la matière envisagée), de réaliser une présentation orale de la matière. Le travail écrit fait l'objet d'une cote sur 15.</p> <p>b. A la fin de chaque présentation, un groupe "cible" est invité à répondre à un questionnaire sur la matière de l'exposé. La pertinence des réponses est évaluée sur 10. La cote obtenue n'est pas attribuée aux membres du groupe "cible" (qui ont répondu aux questions), mais aux membres du groupe d'élèves qui a présenté l'exposé.</p> <p>c. En fin de période, un examen oral est organisé, qui porte tant sur le contenu du cours de M. Gillard que sur le contenu du cours de Mme Pécriaux, en ce compris le contenu des exposés présentés par les élèves. Examen oral est coté sur 50 pour la partie de M. Gillard et un examen écrit coté sur 25 pour la partie de Mme Pécriaux.</p>
Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE	
Sécurité sociale y compris droit des CPAS : non	

Année académique : **2018 - 2019**